



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question orale n° 1097

Texte de la question

M. Rene Andre attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur la situation actuellement tres difficile des entreprises artisanales et commerciales. Le 10 mai dernier, les artisans du batiment ont manifeste pour exprimer leur inquietude qui est partagee par l'ensemble des artisans et commercants. En effet, ils jugent beaucoup trop long le temps ecole entre les declarations faites par le Gouvernement et la mise en application des textes. Les contraintes administratives supplementaires les ecartent un peu plus de leur travail d'artisan. Ils ont le sentiment que les normes europeennes sont appliquees trop rapidement et scrupuleusement par la France alors que d'autres pays sont plus lents a les mettre en oeuvre. Les conditions d'application des aides a l'investissement leur apparaissent beaucoup trop lourdes et leur mise en oeuvre trop lente. Ils souhaiteraient une lutte plus accentuee encore contre le travail clandestin. Le poids des charges sociales leur apparait comme totalement insupportable. Ils ont le sentiment que les aides a l'embauche jouent en realite contre eux ainsi que le poids de la TVA sur les travaux d'entretien effectues dans les habitations. Ils sont en attente des prêts a taux reduits qui ne sont pas entres en application. Ils ne comprennent pas la reforme sur l'apprentissage qui engendre une charge supplementaire inattendue. Telles sont quelques-unes des preoccupations du moment du monde artisanal et commercial. Ils n'attendent pas des apaisements mais des reponses concretes et applicables immediatement. Ils n'en peuvent plus du poids de la bureaucratie qui se manifeste notamment par une accentuation reguliere de controles dont ils s'estiment etre victimes. En consequence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour repondre aux attentes du monde artisanal et commercial, notamment en allégeant les charges et le maquis administratif inextricable, afin que ces acteurs economiques puissent exercer leur activite tranquillement et creer des emplois.

Texte de la réponse

Mme le president. M. Rene Andre a presente une question no 1097.

La parole est a Mme Genevieve Colot, suppleant M. Rene Andre, pour exposer sa question.

Mme Genevieve Colot. Madame le president, mes chers collegues, mon collegue Rene Andre, actuellement en mission a l'etranger, m'a demande d'exposer sa question qui, adreesee a M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat porte sur la situation actuellement tres difficile des entreprises artisanales et commerciales.

Le 10 mai dernier, les artisans du batiment ont manifeste pour exprimer leur inquietude, partagee par l'ensemble des artisans et commercants. En effet, ils jugent beaucoup trop long le temps ecole entre les declarations faites par le Gouvernement et la mise en application des textes. Les contraintes administratives supplementaires les ecartent un peu plus de leur travail d'artisan. Ils ont le sentiment que les normes europeennes sont appliquees trop rapidement et trop scrupuleusement par la France alors que d'autres pays sont plus lents a les mettre en oeuvre.

Les conditions d'application des aides a l'investissement leur paraissent beaucoup trop lourdes et leur mise en oeuvre trop lente. Ils souhaiteraient une lutte plus accentuee encore contre le travail clandestin. Le poids des charges sociales leur parait totalement insupportable. Ils ont le sentiment que les aides a l'embauche jouent en

realite contre eux ainsi que le poids de la TVA sur les travaux d'entretien effectues dans les habitations. Ils sont en attente des prets a taux reduits qui ne sont pas entres en application. Ils ne comprennent pas la reforme sur l'apprentissage qui engendre une charge supplementaire inattendue.

Telles sont quelques-unes des preoccupations du moment du monde artisanal et commercial. Ceux qui en relient n'attendent pas des apaisements, mais des reponses concretes et applicables immediatement. Ils n'en peuvent plus du poids de la bureaucratie qui se manifeste notamment par une accentuation reguliere de controles dont ils estiment etre victimes.

En consequence, monsieur le ministre, quelles mesures allez-vous prendre pour repondre aux attentions du monde artisanal et commercial, notamment en allageant les charges et les contraintes d'un maquis administratif inextricable, afin que ces acteurs economiques puissent exercer leur activite tranquillement et creer des emplois ?

Mme le president. La parole est a M. le ministre de la defense.

M. Charles Millon, ministre de la defense. Madame le depute, je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de mon collegue Jean-Pierre Raffarin, actuellement en deplacement dans le Calvados, qui m'a demande de vous apporter les elements de reponse suivants.

S'agissant du travail clandestin, celui-ci rentre effectivement dans les differentes preoccupations actuelles du Gouvernement. Une disposition specifique pour le batiment vient d'etre prise. Ainsi, dans le cadre du projet de loi pour la promotion et le developpement du commerce et de l'artisanat, le Gouvernement a souhaite rendre plus transparente la publicite des offres de services qui ont ete jusqu'a ce jour un moyen de promouvoir des activites reposant sur le travail clandestin.

Vous evoquez aussi la complexite des systemes d'aide a l'embauche. Le Gouvernement est conscient de la gene engendree par leur multiplicite. La multitude de ces aides et des organismes dont elles dependent rendent ces dispositifs, c'est vrai, souvent inaccessibles aux artisans et aux PME. C'est pourquoi, la commission Pericard et quatre parlementaires en mission pour le compte du Premier ministre ont ete charges d'evaluer les mesures actuelles selon le rapport cout-efficacite. Nous attendons rapidement leurs reflexions afin de prendre les dispositions necessaires.

Pour ce qui est de l'apprentissage, dans la recente loi portant reforme du financement de l'apprentissage, le Gouvernement s'est donne les moyens de developper l'apprentissage en conservant notamment un systeme unifie et simplifie de primes liees a l'embauche d'apprentis et le relevement de la part de la taxe d'apprentissage affectee au financement des CFA. Les decrets d'application qui seront publies dans les prochains jours et la mise en place de contrats uniques d'apprentissage, importantes mesures de simplification administrative, devraient permettre aux chefs d'entreprise d'embaucher plus aisement des apprentis. Financierement parlant, l'aide de l'Etat a l'apprentissage a ete augmentee de plus d'un milliard de francs.

Enfin, d'autres mesures de simplification devraient alleger considerablement la charge administrative des artisans et commercants: la declaration unique d'embauche, la declaration unique des cotisations sociales, le cheque premier salarie. Des experiences seront lancees des le 1er juillet 1996.

Pour terminer, je reviens sur un point de votre question concernant les prets a taux reduits. Ces prets sont en resume 20 p. 100 moins cher et representent un triplement de la bonification pour les operations prioritaires. Ils sont disponibles dans tous les reseaux bancaires ayant souscrit a ce systeme, et j'invite tous les artisans concernes a se renseigner aupres de leur prefecture ou directement aupres de leur banque.

Données clés

Auteur : [M. André René](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1097

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 1996, page 3492

Réponse publiée le : 5 juin 1996, page 3732

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 mai 1996